

REGLEMENT INTERIEUR

1

1. Toute personne inscrite devra se conformer au présent règlement.

2. Est considérée comme adhérente, toute personne à jour de ses cotisations, ayant fourni les documents suivants :

- ✓ *La feuille d'inscription/réinscription complétée et signée, et de ce fait accepte de plein droit le présent règlement intérieur,*
- ✓ *1 à 2 photos (selon le sport et la fédération), 2 enveloppes timbrées avec adresse et 1 enveloppe timbrée sans adresse,*
- ✓ *Le certificat médical correspondant à sa situation (non contre-indication à la pratique du sport ou apte à la pratique du sport en compétition) selon les textes en vigueur.*
- ✓ *L'adhérent définitivement sera considéré comme tel, après une inscription sur les sites internet dédiés afin de recevoir les informations importantes par courriel. AJCM décline toute responsabilité en cas de non information si l'adhérent ne se conforme pas à cette inscription dématérialisée.*

3. Seules les personnes adhérentes **pourront participer au cours** sauf accord particulier.

4. Les parents **ne peuvent assister aux cours**, sauf accord particulier de l'éducateur.

5. **Respect des horaires** : Il est demandé aux participants **de respecter l'horaire des cours** et dans la mesure du possible **d'informer les professeurs** des éventuels empêchements ou retards.

6. **Les absences** doivent d'être signalées minimum **24h avant le début du cours** (hors cas particuliers ou d'urgence).

7. Hygiène :

- ✓ Chaque adhérent doit **se présenter en tenu propre et adéquate** pour la discipline.
- ✓ Il est recommandé de venir **en tenue de ville et d'enfiler** sa tenue au vestiaire.
- ✓ Il faut veiller à avoir **les ongles des mains et des pieds coupés** à ras pour éviter de les retourner ou de blesser son partenaire (sport de contact).
- ✓ **Les pieds doivent être propres.** Il est **interdit de marcher pieds nus en dehors du tatami.** (Munissez-vous de patins ou de zooris !) pour tous les sports sur tapis.
- ✓ **En cas de problèmes aux pieds** (tels que verrue plantaire par exemple), il est recommandé de porter **des chaussettes propres sur le tatami.**
- ✓ **En cas exceptionnel de Pandémie type COVID-19**, nous vous informerons **des directives Préfectorale** au travers de **nos sites internet**. Nous vous demandons de **les respecter scrupuleusement**. Tout **manquement** à ces règles entraînera **une mise à l'écart temporaire de l'adhérent.**

2

8. Prise en charge – Sécurité :

- ✓ La section **ne peut assurer la prise en charge** des enfants que pour la séance où ils sont inscrits.
- ✓ Les parents **ont la responsabilité de leur enfant jusqu'à l'arrivée** du professeur et doivent s'assurer de **sa présence avant de laisser leur enfant.**
- ✓ **En cas d'absence imprévue du professeur**, 15 minutes après l'horaire normal du cours, **l'activité est annulée.**
- ✓ Si **l'enfant vient non accompagné** aux entraînements, **la responsabilité de l'association ne peut être engagée** en cas d'annulation du cours.
- ✓ A la fin du cours, il est recommandé que l'enfant soit **pris en charge par le responsable légal**. La responsabilité de l'association, **ne peut en aucun cas être envisagée sur le chemin du retour.**

9. Le Respect dans les locaux de l'association ou extérieur (Bureau, vestiaires, salles d'entraînements...) :

- ✓ **Le local, terrain**, ou toute autre lieux d'activités sont des endroits dédiés à la pratique du sport choisi appliquant le **code de bonne conduite**.
- ✓ **Le respect est une valeur humaine essentielle**. Chaque personne doit le **respect à autrui** pour être également respectée.
- ✓ **La parité des sexes doit être respectée comme l'indique la loi**.
- ✓ **Les insultes, la violence, la violation des règles n'est pas tolérée**.
- ✓ **Les discriminations sous toutes formes** auront pour causes **une exclusion définitive immédiate sans remboursement**.
- ✓ **Chaque personne** doit garder **sa place au sein des activités** (membres du comité, professeurs, élèves) qu'il convient de conserver.

3

Dans les locaux :

- **Les vélos** doivent être garés à l'extérieur (sauf accord préalable).
- **Il est interdit de se déplacer à trottinette ou en roller.**
- **Les sections déclinent** toute responsabilité **en cas de perte, de vol ou de détérioration**.

Dans les vestiaires :

- Les vestiaires sont ouverts **10 minutes avant chaque cours**.
- Il est interdit **de rester dans les vestiaires**, ou d'y apporter des objets dangereux.
- Il est demandé à chacun **de se changer dans le calme**. Les affaires doivent être rangées sur un banc prévu à cet effet tout **en respectant les affaires d'autrui**.

Sur les lieux d'entraînements :

- **Il est impératif d'ôter tous les bijoux** (boucles d'oreille, colliers, montres, barrettes, ...) et autres objets métalliques avant de commencer une activité et de **préférence les laisser à la maison**.
- **Les téléphones portables ne sont pas admis**.

10. Les cours se déroulent sous l'autorité d'un/d'une professeur diplômé, seul habilité à prendre les décisions qu'il juge nécessaires pour le bon déroulement de la séance :

- **Si un problème a lieu**, le cours s'arrête, la ou les personnes concernées sont priées **de sortir sur le champ**.
- **Le comité directeur avec les professeurs, se réunit afin de prendre si besoin, les sanctions nécessaires.**

11. Tout manquement à l'un ou plusieurs points de ce règlement peut entraîner la suspension ou le renvoi du contrevenant.

12. En cas de litige :

- **Ayant eu lieu pendant le déroulement d'un cours**, veuillez-vous adresser au professeur concerné (sur RDV).
- **Pour tout autre litige**, veuillez-vous adresser au président de l'association (sur RDV) directement sur les sites internet.

Marseille : LE 01/09/2021

Patrick Jammes Président AJCM



AJCM Siège administratif
42, avenue de la Martheline
contact@handi valide.org
n° W133018381
SIRET : 79333636300049
N° Formation : 93131737213

